

Non à la fusion de Rivaz avec Chexbres et Saint-Saphorin

Message N° 05



La population de Rivaz est très attachée à ses propriétés immobilières, vignes, forêts (moins connues parce que situées hors de la commune), habitations, maison de commune, chapelle, école, plage, parkings et place Paul Chaudet. Le conseil général est attentif lorsque le municipal des domaines lit les résultats d'exploitation. Les demandes de crédit pour l'entretien des propriétés communales sont toujours acceptées avec une forte majorité et souvent à l'unanimité. L'inauguration de la place Paul Chaudet a rassemblé une grande partie de la population.

Que deviendront ces biens immobiliers si la fusion est acceptée ? Ils appartiendront à la nouvelle commune et seront gérés par sa municipalité.

Si on regarde ce qui s'est passé dans des communes résultant de fusions qui ont eu lieu il y a quelques années, on voit que leurs municipalités ont fait l'inventaire des biens immobiliers, et ont vendu ceux qu'elles estimaient ne plus être utiles. Va-t-on voir notre maison de commune récemment rénovée (la cuisine il y a quelques mois) être vendue à un promoteur immobilier pour y créer 3 à 6 appartements ? Va-t-on voir les vignes vendues à un grand marchand de vin ou à des voisins avec comme explications des autorités : « On ne pouvait pas laisser passer une si belle occasion » ?

Afin d'éviter que les propriétés immobilières communales de Rivaz soient dispersées, **il faut voter non** à la fusion des 3 communes le 26 octobre prochain.

Lien : www.non1071.ch

<https://www.facebook.com/non.a.la.fusion.1071>

Rivaz, le 21 août 2014, André Chappuis